

Termes de référence

Consultant national : Ingénieur Civil pour superviser et contrôler la réalisation des travaux de de construction des maisons évolutives dans la commune de Beaumont, Corail et Pestel.

Lieu :	Département de la Grand'Anse (Beaumont Corail et Pestel)
Type de contrat :	Contrat individuel
Niveau du poste :	Consultant national
Nombre de poste a Pouvoir :	3
Langues requises :	Français, Créole
Date de commencement :	octobre 2024
Durée du contrat initial :	4 mois

i- **Contexte et justification :**

Le projet de relèvement post-catastrophe vise à soutenir le relèvement à long terme, la résilience aux chocs futurs et le développement durable, tout en répondant aux besoins immédiats dans les régions touchées par les catastrophes naturelles. Afin d'atteindre les résultats attendus, ce projet soutient le renforcement de la connaissance approfondie des risques et de la vulnérabilité du territoire en tant qu'outil d'aide à la décision pour orienter les efforts de relèvement et de développement, tout en faisant le lien entre l'humanitaire et le développement. Le projet renforce ainsi la gouvernance en privilégiant les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination et de mise en œuvre liées aux efforts de relèvement. Le projet porte également sur la restauration des moyens de subsistance par la mise en œuvre de mesures

d'urgence en faveur de l'emploi, de la réhabilitation des infrastructures communautaires, ainsi que la mise en place de formations pour la génération de revenus à court, moyen et long terme. Le projet favorise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectifs clés pour « reconstruire en mieux » Haïti. Il s'organise autour des trois objectifs suivants :

1. La durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu s'est améliorée, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.
2. L'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.
3. Les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement sont favorisés, améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes.

Le projet s'accroît sur une approche intégrée de planification du développement et l'aménagement du territoire qui impose la connaissance et la prise en compte des risques, la réhabilitation et la préservation de l'environnement. Il vise à la suite de la modification #4 de l'entente entre le PNUD et le Canada à appuyer les efforts des autorités gouvernementales en matière de relèvement afin d'améliorer les conditions de vie des personnes affectées à la suite du séisme du 14 Août 2021 dans les communes de Pestel, Beaumont et Corail. Dans cette dynamique Le projet aura à construire en 3 lots 36 maisons pour des bénéficiaires vulnérables dont leurs maisons ont été détruites ou fortement endommagées par le séisme du 14 Août 2021 dans les communes de précitées en utilisant la méthode TCLA (Technique de Construction Locale Améliorée). Pour chaque lot, des maisons suffisamment rapprochées ont été sélectionnées comme suit :

Ce qui permettra d'aider certains ménages vulnérables et d'améliorer la conception et la construction de l'habitat rural haïtien.

Lot 1 : 12 maisons seront construites au niveau du centre-ville de Beaumont à la Rue Café (Nan café) ;

Lot 2 : 12 maisons évolutives seront construites dans la section Communale de Fond-d'Icaque (localité Nan Guillaume) ;

Lot 3 : 12 maisons évolutives seront construites au niveau du centre-ville de Pestel.

A cet effet, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est à la recherche de trois ingénieurs en Génie Civil (1 pour la commune de Beaumont, 1 pour la commune de Corail et 1 pour la commune de Pestel) capable de fournir une assistance technique pour la supervision des maisons qui seront construites dans ces communes.

ii- Description des taches :

Sous l'autorité et la supervision de la cheffe d'unité Inclusion Sociale et Développement économique et sous la coordination du chef de projet Relèvement Post-catastrophe, les Ingénieurs en Génie Civil superviseront les travaux suivants :

- ✓ Construire en utilisant l'approche TCLA 36 maisons complètes de 45 m² de superficie ; avec
- ✓ Une cuisine extérieure de 7.5 m² et une latrine améliorée de 2.73 m² pour chaque maison ;
- ✓ Mettre en place un système de collecte d'eau de pluie pour l'alimentation d'un château d'eau individuel d'une capacité de 350 gallons. Le château sera installé sur un socle en béton.

Plus spécifiquement, la mission de supervision consistera à :

- ✓ Assurer le suivi et le contrôle technique de l'exécution de tous les travaux ci-dessus énumérés ;
- ✓ Garantir la qualité d'exécution des ouvrages dans les règles de l'art et dans les délais prévus par l'appel d'offres ;

- ✓ Assurer la coordination générale des interventions sur le chantier ;
- ✓ Fournir les rapports périodiques : hebdomadaires, mensuels d'avancement des travaux ;
- ✓ Faire respecter toutes les prescriptions du Maître d'Ouvrage.

Note : Le/la consultant(e) de supervision est tenue de **ne jamais laisser** l'entreprise d'exécution travailler seule durant toute la réalisation des travaux. Et doit travailler en étroite collaboration avec le consultant Ingénieur de supervision et de contrôle.

Mandat du consultant :

A. Suivi des travaux sur le terrain

- ✓ S'assurer que l'exécution de tous les travaux se déroule selon les règles de l'art et conformément aux normes techniques en vigueur et aux prescriptions techniques définies dans les cahiers des charges ;
- ✓ Analyser la conformité des propositions des entrepreneurs par rapport aux spécifications techniques et approuver les modalités de mises en œuvre adoptées par les entrepreneurs ;
- ✓ Vérifier la qualité des matériaux et équipements reçus sur les chantiers et de vérifier la régularité de leur approvisionnement ;
- ✓ Examiner les plans proposés par le constructeur et après agrément desdits plans, le/la consultant(e) devra élaborer un plan pour les activités de supervision. Le plan susmentionné devra faire l'objet de l'approbation du Maître d'Ouvrage ;
- ✓ Solutionner sans délai les problèmes ou litiges au fur et à mesure de leur occurrence relativement à des erreurs et/ou des omissions dans les documents techniques ou d'autres modifications. Examiner les problèmes avec le Maître d'Ouvrage, s'il y a lieu, avant de donner des instructions pertinentes à l'entreprise. Examiner aussi, le cas échéant, les réclamations adressées par l'entreprise et conseillera l'Employeur (PNUD), en veillant à défendre au mieux ses intérêts. En cas de désaccord persistant, instruire un dossier de contentieux aussi solide que possible, de manière que la position de l'Employeur (PNUD) soit clairement argumentée lors de la présentation devant la juridiction compétente ;

- ✓ Définir et contrôler les programmes d'essais et tests requis pour l'évaluation de la qualité des travaux ;
- ✓ Approuver et recevoir les travaux et achats sollicités ;
- ✓ Emettre les ordres de démarrage ;
- ✓ Recevoir et vérifier les échéanciers d'ensemble et les échéanciers détaillés des activités sur le terrain en s'assurant qu'ils sont compatibles et qu'ils répondent aux objectifs fixés pour l'exécution et la remise des travaux ;
- ✓ Contrôler le respect des échéanciers et préparer, avec les entrepreneurs leurs mises à jour éventuelles ; analyser les problèmes rencontrés et proposer les solutions adaptées ;
- ✓ Organiser et diriger les réunions de chantier hebdomadaires ou circonstanciées, rédiger et distribuer les comptes rendus de réunion à tous les parties prenantes et une copie à l'employeur (PNUD) ;
- ✓ Emettre les ordres de changement et faire des recommandations à la coordination des projets sur les ajustements à apporter le cas échéant tels que les avenants ;
- ✓ Tenir quotidiennement d'un journal de chantier, pour chaque ouvrage, signé contradictoirement, à la fin de la journée, avec le représentant de l'entreprise ou ses sous-traitant(s) mentionnant l'heure d'ouverture du chantier, les conditions atmosphériques, les interruptions des activités pour cause d'intempéries, les heures de travail, le nombre et la catégorie des ouvriers et cadres employés sur le chantier, l'approvisionnement de matériaux, le matériel utilisé et le matériel hors service au chantier, l'énumération des quantités réalisées par activités, leur qualité et des approvisionnements délivrés aux chantiers, les éventuels événements exceptionnels survenus pendant l'exécution des activités ;
- ✓ Recevoir les demandes de paiement, les analyser, les corriger si nécessaire et faire les recommandations de paiement après l'application des retenues contractuelles.

B. Réception des ouvrages

- ✓ Constater l'achèvement total des travaux avec l'Expert en protection de l'environnement et conformément aux cahiers de charges ;

- ✓ Vérifier la bonne exécution des travaux ;
- ✓ Vérifier la conformité avec les documents contractuels : spécifications et devis descriptifs ;
- ✓ Inspecter les ouvrages achevés en présence du Maître d'Ouvrage. Elaborer les listes des déficiences et surveiller les travaux de correction ;
- ✓ Traiter et certifier les factures de services et de livraisons du constructeur attestant que ces services et livraison ont été exécutés conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres.
- ✓ Emettre des certificats de réception conformément aux dispositions du marché d'exécution et préparer des rapports d'achèvement détaillés sur les principaux ouvrages.

ii- **Résultats attendus :**

Les résultats attendus sont :

- ✓ Les travaux/achats sont superviser, contrôler et vérifiés conjointement avec l'expert en protection de l'environnement et les entrepreneurs sur une base journalière ;
- ✓ Un rapport hebdomadaire, mensuel et/ou par ouvrage est produit, ceci en respect des procédures du PNUD ;
- ✓ Un calendrier détaillé des réalisations est disponible.

iii- **Les livrables sont les suivants :**

Pour la supervision :

- Les rapports d'avancement et notes de paiement
- Les rapports hebdomadaires de supervision
- Les rapports mensuels de supervision et de prévision
- Les rapports finaux

Pour la réception des ouvrages :

- Les procès-verbaux de réception
- Le rapport final de mission

iv- **Compétences / valeurs :**

- Faire preuve d'une capacité à planifier et à organiser son travail ;
- Bonne aptitude interpersonnelle et volonté à contribuer au travail en tant que membre d'une équipe ;
- Flexibilité et ouverture à l'apprentissage et aux nouvelles expériences ;
- Respect de la diversité et adaptabilité aux autres cultures, environnements et conditions de vie ;
- Etre capable de s'adapter à un environnement de travail et de vie difficile ;
- Etre en mesure de respecter les délais et capable de travailler dans un environnement multiculturel ;

VI- **Moyens matériels :**

Le PNUD ne mettra pas de moyens matériels à la disposition du consultant retenu pour la présente mission. Par conséquent, toutes les dépenses qu'il sera amené à encourir telles que les coûts, des logiciels, des matériels et équipements nécessaires et du transport, les frais de logistique pour la conduite de la mission seront indus dans l'offre financière du soumissionnaire.

En vue d'assurer les prestations dans les délais convenus, le/la consultant(e) devra mobiliser les moyens suivants :

- ✓ 1 lot de matériels pour la vérification de la qualité des travaux et les essais éventuels ;
- ✓ 1 lot de matériels de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, etc.) ;
- ✓ Son propre moyen de placement sur le terrain ;
- ✓ Divers logiciels (Microsoft, report topographique, calculs hydrologiques, laminage de crues, dessins, **AutoCAD, SketchUp, vector works etc.) ;**

VII- **Qualifications/compétences requises :**

Le consultant devra satisfaire aux exigences suivantes :

- ✓ Ingénieur(e) du Génie Civil ou Ingénieur(e)-Architecte (Travaux publics) ayant une expérience d'au moins 7 ans dans la conception, l'exécution, la supervision et le contrôle des travaux de construction, des travaux publics, travaux du bâtiment, de la planification urbaine, de mitigation, d'hydraulique et assainissement ;
- ✓ Avoir réalisé en tant que leader au moins trois (3) missions de supervision similaire au projet prouvées ;
- ✓ Avoir conduit des processus d'appel d'offres (dossiers techniques, dessins techniques, BoQ, cahier des charges etc.) ;
- ✓ Ecrire et parler couramment le français et le créole ;
- ✓ Maîtrise de logiciels (Autocad et sketchup) ;
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique (des logiciels Word, PowerPoint et Excel) et de l'internet.

VIII- Durée de la mission :

La mission de supervision est prévue sur une durée de 4 mois calendaire, le/la consultant(e) présentera une méthodologie qu'elle utilisera pour la réalisation de la mission dans la durée requise pour la supervision. Le calendrier d'exécution final sera validé entre le constructeur, l'Expert en gestion et protection de l'Environnement, le consultant superviseur et le Maître d'Ouvrage à compter de la date de la signature du contrat de construction.

IX- Evaluation :

La proposition des soumissionnaires comprendra une offre technique (70%) et une offre financière (30%) combinée. Le comité d'analyse des offres retiendra l'offre du consultant qui offrira la meilleure proposition qui allie qualité technique et offre financière.

Le soumissionnaire devra compiler un total de 60 points pour être admis à poursuivre le processus d'évaluation de sa soumission.

X- Modalité de paiement :

Le contrat est à coût unitaire. Le/la consultant(e) de supervision présentera ses factures au respect des coûts unitaires soumis dans la forme du cadre du devis estimatif préparé par l'Employeur (PNUD) dans le cadre de cet appel à la concurrence.

Le soumissionnaire adjudicataire sera rémunéré au prorata du pourcentage d'avancement des travaux exécutés par l'entreprise d'exécution adjudicataire.

Le produit des couts unitaires fournis par le soumissionnaire par le temps d'utilisation de la description des activités dans le cadre du devis estimatif constitue le montant total de la soumission de l'offre.